



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 10 avril 2022 s'est réuni le 14 avril 2022 à 19h00 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, le Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames BOUTOILLE, CARTON, JAUNET, DEL RIO, DIVAY
Messieurs GROSPIRON, MARVILLE, BLANC

ABSENTS :

Messieurs GUERDA et MORIN (pouvoir à Mme JAUNET)
Mme CORMARY

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, Mme JAUNET est élue secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2311-5,

Le compte administratif 2021 du Budget eau et assainissement fait ressortir un excédent de fonctionnement de 209 115,20€ et un déficit 168 993,59 € de la section investissement. Compte tenu de l'excédent du budget investissement avec les restes à réaliser de 52 590,05€, il est proposé d'affecter :

- Pour la somme de 209 115,20 € à la section de fonctionnement de 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat comme proposé par Madame le Maire.

4/ FIXATION DU MONTANT DE LA TAXE COMMUNALE SUR L'EAU

Madame le Maire indique que la recette de cette taxe nécessaire à l'équilibre du budget est de 90 000€ pour l'année 2022. Bien évidemment, la quantité de M3 d'eau est difficile à évaluer avec exactitude. Elle varie de 20000 à 22000M3.

Après avoir délibéré, les membres du conseil décident de ne pas modifier cette taxe communale pour le moment.

5/ VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Madame le Maire présente le budget eau et assainissement 2022.

Le budget investissement prévoit le règlement du solde des factures de travaux en dépense et l'encaissement du solde des subventions en recettes.

Les amortissements commencent à être intégrés pour partie pour un montant de 77 225€ de travaux en dépenses de fonctionnement et 77 225€ en recettes d'investissement et de 24 819,01€ de subventions en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement et l'emprunt pour un montant de 50 000€ en dépenses d'investissement et 25 000€ en dépenses de fonctionnement.

- Section fonctionnement : 469 648,21€
- Section investissement : 960 606,02€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget eau et assainissement 2022.

Questions diverses :

Mr Marville nous indique avoir pris contact avec l'avocat de Mme Michaux et que celle-ci ne renonce pas à son projet de location de son annexe, bien que celui-ci ne soit pas compatible avec notre PLU. Le Conseil décide de confier le dossier à Maître Fergeon et d'aller en justice si nécessaire.

Mr Grospron nous informe que Mr Correira a construit une annexe et une piscine sans avoir déposé de déclaration de travaux. Un courrier va lui être envoyé lui demandant de déposer un dossier de régularisation. Nous ne savons pas à ce jour, si ces constructions sont conformes ou pas au PLU.

Nous constatons de plus en plus d'infraction au code de l'urbanisme, ce que nous regrettons.

Mme Le Maire informe le conseil de deux nouveaux cambriolages cette semaine, Mme Divay va envoyer un mail afin d'informer les habitants. Les gendarmes vont accentuer les patrouilles et les vidéos vont être transmises.

Madame le Maire lève la séance à 20H10.

Christel Jaunet
Le Maire

